

*Le Premier Ministre*

Paris, le 05 MARS 2020

Madame la Députée,

Vous avez appelé mon attention sur les inquiétudes formulées par la Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche concernant le devenir de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

Soyez assurée que j'en ai bien pris note. À cet égard, je tenais à vous apporter les précisions suivantes.

Depuis 2002, la Miviludes joue un rôle primordial d'analyse des phénomènes sectaires et de coordination de l'action préventive et répressive face aux dérives sectaires. Ce rôle est essentiel et personne ne souhaite le remettre en cause. Je souhaite d'ailleurs saluer le travail de ses agents, qui est reconnu à l'échelle internationale.

Par conséquent, le Gouvernement confirme l'importance accordée à la prévention et à la lutte contre les dérives sectaires, sous toutes leurs formes, et dans les différents secteurs d'activité et de la vie sociale au sein desquels celles-ci peuvent aujourd'hui se manifester.

Mais il est possible, à la fois de garder un degré d'ambition inchangé, et de moderniser l'organisation administrative pour tenir compte des évolutions récentes.

Une part de l'activité de la Miviludes pose aujourd'hui des questions de synergies et de partages de compétences avec d'autres organismes qui n'existaient pas en 2002, comme par exemple le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR).

.../...

Madame Michèle VICTORY  
Députée de l'Ardèche  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Par ailleurs, la Cour des comptes avait formulé en 2017 des observations sur l'organisation et le fonctionnement de la Miviludes. Elle suggérait déjà que le rattachement au ministère de l'intérieur permettrait d'en renforcer le caractère opérationnel.

Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de la rattacher au ministère de l'intérieur. Ce nouvel agencement est envisagé pour l'année 2020.

Ce nouveau rattachement peut s'expliquer par 3 raisons principales :

- Rattachée au ministère de l'intérieur, la Miviludes pourra exercer ses missions en pleine articulation avec le SG CIPDR : les champs d'intervention de ces deux organismes ne se recouvrent pas totalement mais ils ont pour important point commun la lutte contre les nouvelles formes de radicalité et certains phénomènes d'emprise et d'enfermement.
- Le ministère de l'intérieur a, traditionnellement, une vocation d'animation interministérielle dans ses champs de compétences. Cette nouvelle organisation ne compromet pas, au contraire, la bonne prise en compte de la variété des problématiques liées aux dérives sectaires.
- Il est de bonne administration que l'action publique relève des ministères, mes services et moi-même exerçant une triple fonction d'impulsion, de coordination et d'arbitrage. Le nouvel agencement est donc respectueux de la répartition des rôles au sein du Gouvernement.

En tout état de cause, il n'est pas question de laisser se perdre un bilan de 20 ans d'action publique contre les dérives sectaires : la Miviludes continuera d'assurer son travail de recueil des signalements et d'identification de réponses appropriées.

Je suis naturellement disposé à ce qu'un rendez-vous puisse être organisé avec un membre de mon Cabinet, pour vous tenir informée des modalités de mise en place de cette réorganisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'assurance de mes salutations les meilleures.

  
Édouard PHILIPPE